

15ème législature

Question N° : 19237	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Présence du dioxyde de titane dans les produits médicamenteux	Analyse > Présence du dioxyde de titane dans les produits médicamenteux.
Question publiée au JO le : 30/04/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la suppression du très controversé dioxyde de titane. Cet additif alimentaire potentiellement cancérigène également nommé E171 va être supprimé des produits alimentaires dès janvier 2020 en raison de la dangerosité qu'il présente. Pourtant, le dioxyde de titane n'apparaît pas uniquement dans les produits alimentaires, on retrouve aussi la présence de cet additif dans un certain nombre de médicaments pelliculés. Par exemple, il est présent dans les comprimés de Princeps du Tamoxifène, notamment prescrits aux patientes en rémission d'un cancer du sein. La présence d'un additif soupçonné de dangerosité cancérigène dans des médicaments destinés à lutter contre le cancer est une situation particulièrement alarmante. Par ailleurs, de récentes études menées par l'INRA sur le dioxyde de titane démontrent qu'il présente un risque important vis-à-vis du système immunitaire, et qu'il apparaît particulièrement nocif pour la santé. C'est pourquoi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la préoccupante question liée à l'existence du dioxyde de titane dans nombre de produits médicamenteux, et comment il entend répondre aux risques que cela représente pour la santé publique.